



MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

2018
2019

À COMPTER DU
1^{ER} SEPTEMBRE 2018

PRESTATIONS SANTÉ-PRÉVOYANCE

Pour les adhérents de
l'Offre MMJ RÉFÉRENCE

La participation de l'Assurance maladie correspond à un pourcentage de la Base de remboursement (BR) ou au montant en euros de celui-ci.
La Base de remboursement est la base de calcul du montant des remboursements des frais de santé par l'Assurance Maladie (AM) en France. Les tarifs desdits remboursements sont fixés par convention entre les professionnels de santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS).
La participation de la MMJ est exprimée soit en pourcentage de la Base de Remboursement (BR) soit en euros intégrant ou non la participation de l'Assurance Maladie (AM).
Pour tout acte ou frais de santé pris en charge par l'Assurance maladie et ne figurant pas dans les tableaux ci-après, la MMJ rembourse le ticket modérateur.
Conformément à la réglementation sur les contrats responsables, la MMJ pratique le tiers payant par l'intermédiaire de son prestataire Almérys.

ACTES MÉDICAUX COURANTS

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+		
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	
Consultations/Visites médecins généralistes										
◆ Secteur 1 et sages-femmes	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	
◆ Dans le parcours de soins coordonnés										
- Signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	30%	100%	50%	120%	80%	150%	
- Non signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	60%	130%	
Consultations/Visites médecins spécialistes										
◆ Secteur 1	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	
◆ Dans le parcours de soins coordonnés										
- Signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	50%	120%	80%	150%	150%	220%	
- Non signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	30%	100%	50%	120%	80%	150%	
Actes techniques										
- Signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	50%	120%	50%	120%	55%	125%	
- Non signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	35%	105%	
Actes de radiologie										
- Signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	50%	120%	60%	130%	80%	150%	
- Non signataires de l'OPTAM-CO*	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	50%	120%	
Honoraires des auxiliaires médicaux										
	60%	40%	100%	40%	100%	40%	100%	40%	100%	
Analyses										
◆ Actes de biologie, prélèvements effectués par les non médecins	60%	40%	100%	40%	100%	40%	100%	40%	100%	
◆ Actes d'anatomie/cytologie pathologique, prélèvements effectués par les médecins / chirurgiens-dentistes / sages-femmes	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	

*OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie et Obstétrique

PHARMACIE

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+		
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	
Médicaments										
◆ Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 65%	65%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	
◆ Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 30%	30%	35%	65%	35%	65%	70%	100%	70%	100%	
◆ Médicaments remboursés par l'Assurance maladie à 15%	15%	Néant	15%	50%	65%	85%	100%	85%	100%	
◆ Préparations magistrales et produits de la pharmacopée à 65%	65%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	
◆ Préparations magistrales et produits de la pharmacopée à 30%	30%	35%	65%	35%	65%	70%	100%	70%	100%	

 OPTIQUE

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	Vita Santé TM compris ⁽¹⁾		Multi Santé TM compris ⁽¹⁾		Multi Santé+ TM compris ⁽¹⁾	
OPTIQUE PLUS DE 18 ANS									
Verres et montures 1 équipement tous les 2 ans En cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, acquisition d'un équipement par période de 12 mois et un jour				Dont monture =<50€		Dont monture =<60€		Dont monture =<80€	
Verres simples* + monture	60%	40%	100%	140€		170€		250€	
Verres complexes** + monture	60%	40%	100%	200€		220€		250€	
Verres très complexes*** + monture	60%	40%	100%	230€		280€		350€	
Verre simple + verre complexe + monture	60%	40%	100%	170€		195€		250€	
Verre simple + verre très complexe + monture	60%	40%	100%	185€		225€		300€	
Verre complexe + verre très complexe + monture	60%	40%	100%	215€		250€		300€	
OPTIQUE MOINS DE 18 ANS									
Verres et montures				Dont monture =<50€		Dont monture =<60€		Dont monture =<80€	
Verres simples* + monture	60%	40%	100%	130€		160€		220€	
Verres complexes** + monture	60%	40%	100%	200€		220€		250€	
Verres très complexes*** + monture	60%	40%	100%	210€		230€		260€	
Verre simple + verre complexe + monture	60%	40%	100%	165€		190€		235€	
Verre simple + verre très complexe + monture	60%	40%	100%	170€		195€		240€	
Verre complexe + verre très complexe + monture	60%	40%	100%	205€		225€		255€	
AUTRE OPTIQUE									
Lentilles									
♦ Lentilles cornéennes prescrites, prise en charge par an****	60%	40%	100%	150€		170€		170€	
♦ Lentilles cornéennes sphériques prescrites, prise en charge par an	Néant	Néant	Néant	100€		110€		170€	
♦ Lentilles cornéennes toriques et progressives prescrites, par an	Néant	Néant	Néant	160€		160€		170€	
Chirurgie réfractive, par œil et par an	Néant	Néant	Néant	350€		500€		600€	

⁽¹⁾ Montant incluant le ticket modérateur

* Verres simples : verres unifocaux sphère de -6.00 à +6.00 ou verres unifocaux cylindre ≤ +4.00 sphère -6.00 à +6.00.

** Verres complexes : autres verres unifocaux

*** Verres très complexes : verres multifocaux ou progressifs

**** La prestation versée pour des lentilles remboursées par l'Assurance maladie ne peut être cumulée avec les prestations versées pour les 2 autres types de lentilles.

En application de la législation sur les contrats solidaires et responsables, la garantie s'applique, s'agissant des lunettes, aux frais exposés pour l'acquisition d'un équipement composé de deux verres et d'une monture, par période de deux ans. Toutefois, pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue, elle s'applique pour les frais exposés pour l'acquisition d'un équipement par période d'un an.

La MMJ adhère au conventionnement RNCSM/ Mutuelles L2 avec le réseau national des Centres de Santé Mutualistes

 SE SOIGNER AUTREMENT

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
Médecine douce : ostéopathie (ostéopathes agréés CNAMTS), chiropractie (chiropracteurs ayant un numéro Adeli), acupuncture, homéopathie non remboursée, diététiciens Forfait annuel dans la limite de 30 € par acte	Néant	Néant	Néant	150€	150€	Néant	Néant	Néant	Néant
Ostéopathie par séance et dans la limite de 3/an (ostéopathes agréés CNAMTS)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	30€	30€	30€	30€
Actes de chiropractie, par séance dans la limite de 3 par an (chiropracteurs ayant un numéro Adeli)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	20€	20€	20€	20€
Actes d'acupuncture réalisés par un médecin généraliste en plus de la consultation	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	15€	15€	15€	15€
Psychologues, par séance dans la limite de 5/an	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	15€	15€	15€	15€
Psychomotriciens, par séance dans la limite de 5/an	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	15€	15€	15€	15€
Psychologues /psychomotriciens Forfait annuel dans la limite de 30 € par acte	Néant	Néant	Néant	90€	90€	Néant	Néant	Néant	Néant



FORFAIT PRÉVENTION

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
Contraceptifs non pris en charge par l'AM, test de grossesse, ostéodensitométrie non prise en charge par l'AM. Forfait annuel dans la limite de 30 € par acte	Néant	Néant	Néant	80€	80€	Néant	Néant	Néant	Néant
Contraceptifs non pris en charge par l'AM, par an	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	50€	50€	50€	50€
Substituts nicotiniques (forfait annuel complémentaire à celui de l'AM)	50€	Néant	50€	50€	100€	50€	100€	50€	100€
Ostéodensitométrie non prise en charge par l'AM, par an	Néant	Néant	Néant	28€	28€	28€	28€	28€	28€
Vaccins non pris en charge par l'AM	Néant	Néant	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Caryotype fœtal non pris en charge par l'AM	Néant	Néant	Néant	120€	120€	120€	120€	120€	120€
Amniocentèse non prise en charge par l'AM	Néant	Néant	Néant	65€	65€	65€	65€	65€	65€



HOSPITALISATION

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
Participations des assurés pour les actes chirurgicaux > 120€	Néant	18€	18€	18€	18€	18€	18€	18€	18€
Honoraires chirurgicaux : Chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes									
♦ Signataires de l'OPTAM-CO*	80%	20%	100%	70%	150%	70%	150%	80%	160%
♦ Non signataires de l'OPTAM-CO*	80%	20%	100%	50%	130%	50%	130%	50%	130%
Dépassements d'honoraires : Chirurgiens, obstétriciens, anesthésistes (ADC, ADO, ADA)**									
♦ Signataires de l'OPTAM-CO* : forfait intégral	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Prise en charge du DH***: -Intégrale jusqu'à 150€ -50% de 150 à 600€ -limitée à 375€	
♦ Non signataires OPTAM-CO : 75 % du forfait OPTAM-CO	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Prise en charge du DH***: -Intégrale jusqu'à 150€ -50% de 150 à 600€ -limitée à 375€	
Hospitalisation dans un établissement conventionné au titre du Règlement Fédéral Hospitalier (RFH)****									
♦ Chambre particulière - Court séjour	Néant	Néant	Néant	Jusqu'à 45€ / jour		Jusqu'à 45€ / jour		Jusqu'à 45€ / jour	
♦ Chambre particulière - Maternité	Néant	Néant	Néant	Jusqu'à 50€ / jour		Jusqu'à 50€ / jour		Jusqu'à 50€ / jour	
♦ Chambre particulière - Psychiatrie	Néant	Néant	Néant	Jusqu'à 40€ / jour		Jusqu'à 40€ / jour		Jusqu'à 40€ / jour	
♦ Chambre particulière - Soins de suite et de réadaptation	Néant	Néant	Néant	Jusqu'à 35€ / jour		Jusqu'à 35€ / jour		Jusqu'à 35€ / jour	
♦ Chambre particulière - Ambulatoire	Néant	Néant	Néant	15€ / jour		15€ / jour		15€ / jour	
♦ Forfait journalier	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
♦ Forfait journalier en psychiatrie	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
♦ Frais d'accompagnant (enfants < 16 ans, adultes > 70 ans ou personnes en situation de handicap*****)	Néant	Néant	Néant	38,50€ / jour		38,50€ / jour		38,50€ / jour	
Hospitalisation dans un établissement non conventionné au titre du Règlement Fédéral Hospitalier									
♦ Chambre particulière - Court séjour / Maternité	Néant	Néant	Néant	33€ / jour		33€ / jour		33€ / jour	
♦ Chambre particulière - Psychiatrie	Néant	Néant	Néant	30€ / jour		30€ / jour		30€ / jour	
♦ Chambre particulière - Soins de suite et de réadaptation	Néant	Néant	Néant	18,50€ / jour		18,50€ / jour		18,50€ / jour	
♦ Chambre particulière - Ambulatoire	Néant	Néant	Néant	10€ / jour		10€ / jour		10€ / jour	
♦ Forfait journalier	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
♦ Forfait journalier en psychiatrie	Néant	Frais réels	Frais réels	Frais réels		Frais réels		Frais réels	
♦ Frais d'accompagnant (enfants < 16 ans, adultes > 70 ans ou personnes en situation de handicap*****)	Néant	Néant	Néant	25€ / jour		25€ / jour		25€ / jour	

*OPTAM-CO : Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie et Obstétrique ♦ **Acte De Chirurgie - Acte D'Obstétrique - Acte D'Anesthésie ♦ ***DH : Dépassement d'Honoraire
****Dans le cadre du RFH, les tarifs sont négociés par établissement et par spécialité ♦ ****Invalidité de 80 %, remboursement sur présentation de la carte d'invalidité



DENTAIRE

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
SOINS									
Soins dentaires	70%	30%	100%	50%	120%	30%	100%	30%	100%
Scellement de sillons chez l'enfant	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%
Parodontologie forfait annuel									
◆ Acte thérapeutique sur le parodonte pris en charge par l'AM	70%	30%	100%	50%	120%	55%	125%	80%	150%
◆ Parodontologie et Endodontie non prise en charge par l'AM /an	Néant	Néant	Néant	150€	150€	150€	150€	200€	200€
Orthodontie									
◆ Orthodontie acceptée (par semestre) TO<90									
- Remboursement AM 70 %	70%	30%	100%	180%	250%	180%	250%	180%	250%
- Remboursement AM 100 %	100%	Néant	100%	150%	250%	150%	250%	150%	250%
◆ Orthodontie acceptée (par semestre) TO 90	100%	Néant	100%	290€	483,5€	290€	483,5€	350€	543,5€
◆ Orthodontie refusée (par semestre)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	250€	250€	300€	300€
PROTHÈSES DENTAIRES AMOVIBLES									
Prothèse amovible de transition à plaque base résine par dent	70%	30%	100%	30,49€	Jusqu'à 554,79€	32€	Jusqu'à 575,93€	45€	Jusqu'à 757,93€
Prothèse amovible définitive à châssis métallique 1 à 4 dents	70%	30%	100%	350€	Jusqu'à 492,97€	440€	Jusqu'à 582,97€	465€	Jusqu'à 607,97€
Prothèse amovible définitive à châssis métallique 5 à 8 dents	70%	30%	100%	410€	Jusqu'à 583,07€	505€	Jusqu'à 678,07€	530€	Jusqu'à 703,07€
Prothèse amovible définitive à plaque base résine ou à châssis métallique de 9 à 13 dents	70%	30%	100%	490€	Jusqu'à 700,70€	625€	Jusqu'à 835,70€	650€	Jusqu'à 860,70€
Prothèse amovible définitive uni maxillaire à plaque base résine ou à châssis métallique	70%	30%	100%	580€	Jusqu'à 798,22€	725€	Jusqu'à 943,22€	750€	Jusqu'à 968,22€
PROTHÈSES DENTAIRES FIXES									
Inlay core									
◆ Simple	85,79€	36,77€	122,55€	90€	175,79€	100€	185,79€	244,22€	330€
◆ Avec clavette	100,84€	43,22€	144,05€	105€	205,84€	116€	216,84€	229,17€	330€
Prothèse sur incisive-canine-prémolaire	75,25€	32,25€	107,50€	327,48€	402,71€	365,75€	441,20€	419,75€	495€
Prothèse provisoire sur incisive – canine-prémolaire	Néant	Néant	Néant	30,49€	30,49€	32€	32€	45€	45€
Prothèse sur molaire	75,25€	32,25€	107,50€	175,15€	250,4€	195,15€	270,4€	274,75€	350€
Pose d'une prothèse plurale dento-portée (bridge) comportant 2 piliers d'ancrage et un élément intermédiaire métallique	70%	30%	100%	854,35€	1050€	954,35€	1150€	954,35€	1150€
Pose d'une prothèse plurale dento-portée (bridge) de 3 dents comportant au moins 1 pilier d'ancrage ou 1 élément intermédiaire céramo-métallique ou en équivalent minéraux	70%	30%	100%	900€	1095,65€	1 000€	1195,65€	1 000€	1195,65€
Adjonction d'un pilier ou d'un élément intermédiaire métallique ou céramo-métallique ou d'un équivalent minéraux à une prothèse plurale fixée dento-portée (bridge)	70%	30%	100%	100€	175,25€	110€	185,25€	110€	185,25€
IMPLANTOLOGIE									
Implantologie forfait annuel	70% Néant	30% Néant	100% Néant	600€	100% BR + 600€	700€	100% BR + 700€	900€	100% BR + 900€
Prothèse métallique fixe sur implant	75,25€	32,25€	107,50€	47€	122,25€	47€	122,25€	89,75€	165€
Prothèse céramo-métallique fixe sur implant	75,25€	32,25€	107,50€	47€	122,25€	99,75€	175€	114,75€	190€
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine de moins de 9 dents	70%	30%	100%	410€	561,49€	625€	696,49€	650€	721,49€
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire à plaque base résine de 9 à 13 dents	70%	30%	100%	490€	595,35€	625€	730,35€	650€	755,35€
Pose d'une prothèse amovible supra-implantaire complète uni maxillaire à plaque base résine	70%	30%	100%	580€	707,93€	725€	852,93€	750€	877,93€

La MMJ adhère au conventionnement RNCM/ Mutuelles L2 avec le réseau national des Centres de Santé Mutualistes



APPAREILLAGE

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
Acoustique									
Bénéficiaire de moins de 20 ans :									
◆ prothèse auditive A prescrite par appareil et par an	60%	40%	100%	990€	1530€	990€	1530€	990€	1530€
◆ prothèse auditive B prescrite par appareil et par an	60%	40%	100%	1 100€	1700€	1 100€	1700€	1 100€	1700€
◆ prothèse auditive C prescrite par appareil et par an	60%	40%	100%	1 375€	2125€	1 375€	2125€	1 375€	2125€
◆ prothèse auditive D prescrite par appareil et par an	60%	40%	100%	1 540€	2380€	1 540€	2380€	1 540€	2380€
Bénéficiaire de plus de 20 ans : prothèse auditive prescrite (dont implant ostéo intégré) par appareil et par an*	60%	40%	100%	430,18€	550€	580,18€	700€	680,18€	800€
Fournitures et accessoires	60%	40%	100%	110%	170%	110%	170%	110%	170%
Bilan acoustique du nouveau-né	Néant	Néant	Néant	23€	23€	23€	23€	23€	23€
Autres appareillages									
Orthèse dont bas, collants et chaussettes de contention ; véhicules pour personnes handicapées	60%	40%	100%	140%	200%	140%	200%	140%	200%
Prothèse par an									
◆ Mammaire (dont équipement – 1 prothèse par an)									
- Prothèse textile	100%	Néant	100%	295€	320€	295€	320€	295€	320€
- Prothèse standard en silicone	100%	Néant	100%	140€	320€	140€	320€	140€	320€
- Prothèse technique en silicone	100%	Néant	100%	80€	320€	80€	320€	80€	320€
◆ Capillaire	100%	Néant	100%	175€	300€	175€	300€	175€	300€
Autre appareillage	60%	40%	100%	75%	135%	75%	135%	75%	135%

* Pour les adhérents déficients auditifs et souffrants de cécité, les prothèses auditives sont remboursées sur la base d'un tarif allant de 900 à 1 400 € selon la classe de l'appareil prescrit, selon les mêmes conditions que les bénéficiaires de moins de 20 ans.



AUTRES PRESTATIONS

NATURE DES FRAIS	% BR ou AM	NÉO SANTÉ		VITA SANTÉ		MULTI SANTÉ		MULTI SANTÉ+	
		MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ	MMJ	AM+MMJ
Cures									
◆ Cure thermale libre	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%
- Honoraires médicaux	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%
- Frais d'hébergement et de transport (sur entente préalable)	65%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	35%	100%
◆ Cure thermale avec hospitalisation	80%	20%	100%	20%	100%	20%	100%	20%	100%
- Honoraires médicaux	70%	30%	100%	30%	100%	30%	100%	30%	100%
- Frais d'hébergement et de transport (sur entente préalable)	65%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	35%	100%
Transport	65%	35%	100%	35%	100%	35%	100%	35%	100%
Allocation naissance*	Néant	Néant	Néant	250€	250€	250€	250€	250€	250€

* Allocation naissance versée lorsque la demande d'inscription du nouveau-né est formulée dans l'année suivant sa naissance, et sous réserve que le membre participant soit adhérent depuis au moins 12 mois à la date de naissance, sauf en cas d'adhésion dans les 3 mois suivant l'entrée au ministère de la Justice (la naissance de l'enfant devant être postérieure à l'adhésion du membre participant). Lorsque les 2 parents sont membres participants, l'allocation naissance est alors versée sur le dossier du parent réglant la cotisation du nouveau-né. Une allocation d'adoption est attribuée dans les mêmes conditions en cas d'adoption plénière.



SERVICES



CARTE BLANCHE

- ◆ Un réseau de professionnels de santé en optique, dentaire et audioprothèse
- ◆ Des tarifs préférentiels : équipements optiques, prothèses dentaires et auditives
- ◆ Tiers payant



EASY-VERRES

- ◆ Fourniture en ligne d'équipements optiques
- ◆ Une offre de lunettes sans reste à charge
- ◆ Des tarifs préférentiels
- ◆ Tiers payant



MÉDECINDIRECT*

- ◆ Accès à des consultations médicales à distance
- ◆ Accompagnement médical complémentaire
- ◆ Délivrance d'ordonnances en ligne
- ◆ Service accessible en ligne

* MédecinDirect n'est pas un service d'urgence. En cas de doute ou d'urgence, veuillez contacter votre médecin traitant ou le 112. MédecinDirect vient en soutien à la médecine de terrain, dans le respect du parcours de soins.

GARANTIES PAR NIVEAU DE PROTECTION

Vous avez la possibilité de choisir dans chaque module le niveau de garantie qui vous convient : au total **14 combinaisons sont possibles** (exclusion des extrêmes).

TIB : Traitement Indiciaire Brut

MODULE A	Choisir le niveau de garantie ►	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
		Garantie perte de traitement ⁽¹⁾	75 % du TIB	90 % du TIB	90 % du TIB
Garantie perte de primes ⁽¹⁾			15 % du TIB	30 % du TIB	45 % du TIB
Jour de carence			Forfait ⁽²⁾	Forfait ⁽²⁾	Forfait ⁽²⁾
Invalidité ⁽³⁾			75 % du TIB	75 % du TIB	

(1) Pour les niveaux 2 à 4 : dans la limite de 100 % de la rémunération nette totale (traitement + primes)

(2) Forfait jour de carence selon la catégorie de l'agent titulaire ou contractuel : 65€ catégorie C, 80 € catégorie B, 125 € catégorie A

(3) Sous déduction des prestations, pensions ou retraites versées par l'employeur, la Sécurité sociale ou tout autre organisme assureur

MODULE B	Choisir le niveau de garantie ►	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
		Capital décès	70 % du TIB annuel	85 % du TIB annuel	130 % du TIB annuel
Capital Invalidité Permanente et Absolue	70 % du TIB annuel	70 % du TIB annuel avec un minimum de 21 000 €	70 % du TIB annuel avec un minimum de 35 000 €	70 % du TIB annuel avec un minimum de 50 000 €	
Rente survie pour l'enfant handicapé	2 000 € par an et par enfant	2 000 € par an et par enfant	2 000 € par an et par enfant	2 000 € par an et par enfant	
Capital éducation		8 000 € par enfant à charge	10 500 € par enfant à charge	12 000 € par enfant à charge	
Perte d'autonomie : - Rente dépendance (domicile ou hospitalisation) - Téléassistance - Assistance handicap et dépendance	Néant	210 € /mois Oui	Domicile : 260 € / mois Hospitalisation : 520 € / mois Oui	Domicile : 260 € / mois Hospitalisation : 520 € / mois Oui	

TIB : Traitement Indiciaire Brut



MUTUELLE DU MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

MEMBRE
DU GROUPE



AG2R LA MONDIALE

PARTENAIRE DE

